

La Centrale nationale d'alarme : CENAL

Autor(en): **Beth, Pascal**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2013)**

Heft 1

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-514773>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Protection de la population

La Centrale nationale d'alarme - CENAL

Cap Pascal Beth

Officier disponibilité, EM bat chars 17

La CENAL est l'organe technique de la confédération spécialisé dans la gestion d'évènements extraordinaires. Le service de piquet, auquel participent 14 des 26 collaborateurs de la CENAL, garantit sa disponibilité 24 heures sur 24 et 365 jours par année, ce qui lui permet d'intervenir dans l'heure qui suit un évènement. Elle constitue une division de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP). En moyenne, quelques 400 évènements par année concernent ce service de piquet. La CENAL est chargée de la gestion d'évènements tels que l'augmentation de la radioactivité, les accidents chimiques de grande ampleur, la rupture et le débordement d'ouvrages d'accumulation, la chute de satellites et les dangers naturels. Elle a en outre la compétence de prendre les mesures immédiates pour protéger la population dans le domaine de la radioactivité. Leurs domaines d'intervention comprennent notamment :

Radioactivité

Lors d'évènements impliquant une augmentation effective ou supposée de la radioactivité et à alarmer la population. La CENAL est également chargée d'établir et d'évaluer la situation radiologique et de décréter les mesures urgentes nécessaires. Elle gère à cette fin un réseau de 58 ondes, réparties sur tout le territoire suisse et mesurant la radioactivité toutes les 10 minutes. De plus, différentes organisations transmettent les résultats des mesures effectuées par leurs propres réseaux de surveillance à la CENAL. En cas d'évènement, les réseaux de mesure fixes sont complétés par des moyens mobiles. Une des tâches des spécialistes de la CENAL consiste à établir les pronostics de la diffusion des substances radioactives dans la chaîne alimentaire ainsi que des risques qui en résultent.

Chimie

La CENAL est l'instance de contact de la Suisse pour les accidents de l'industrie chimique dans le cadre d'une

L'engagement de moyens terrestres ou aériens de l'armée peut être demandée par les cantons, en cas de situations exceptionnelles, ou lorsque ceux-ci ne disposent pas de moyens adéquats – à l'instar du *Super Puma*.

convention de l'ONU. Elle gère également le système d'information concernant les substances dangereuses (IGS/SIC), qui rassemble dans une banque de données unique les informations provenant de nombreuses sources. En cas d'accident chimique, ce sont généralement les autorités et organisations locales qui interviennent. La CENAL peut être associée aux opérations lors d'évènements d'ampleur majeur suprarégionale et dans le cadre de la protection ABC coordonnée.

Rupture de barrage

La conduite des opérations lors d'évènements survenant dans des ouvrages d'accumulation incombe aux autorités cantonales. La CENAL accomplit cependant certaines tâches en matière d'alarme de la population et donne l'ordre de faire déclencher les sirènes à la demande du canton concerné. Elle est également responsable de la diffusion des consignes de comportement par la radio.

Chute de satellite.

Si un satellite tombe sur la Terre, la CENAL est chargée de localiser les éventuels débris radioactifs et d'organiser les mesures de la radioactivité nécessaires. Son partenaire technique en la matière est le Centre européen d'opérations spatiales (ESOC) à Darmstadt. De plus, la CENAL, en tant qu'instance de contact nationale et autorité compétente pour les évènements impliquant une augmentation de la radioactivité, informe l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Dangers naturels

En ce qui concerne les dangers naturels, la CENAL n'est responsable d'aucune tâche inscrite dans la loi mais assume des compétences d'alerte, d'alarme et d'information dans le domaine de la protection de la population et de ses bases d'existence. Elle met son savoir-faire en matière de gestion d'évènements

extraordinaires à la disposition des organes techniques et de conduite compétents.

Information

En cas d'évènement, l'information des autorités et de la population fait partie des tâches principales de la CENAL. La protection est une question de confiance et la confiance se gagne grâce à une politique d'information transparente et exempte de bureaucratie. Pour la CENAL, il est primordial de pouvoir renseigner rapidement et de manière adéquate la population et les médias sur ses activités et sur les évènements dont elle a la charge. Ces dernières années, la CENAL, a développé, initialement pour ses tâches primaires, une plate-forme d'information : la présentation électronique de la situation (PES). Cet outil permet de partager les informations avec toutes les organisations concernées par un même évènement, en Suisse et à l'étranger, condition indispensable pour coordonner la gestion des crises.

Partenaires

La coopération étroite avec des partenaires suisses et étrangers et la mise à profit des synergies et des compétences disponibles sont la base de la maîtrise des situations les plus difficiles. Nos principaux partenaires en Suisse et à l'étranger sont :

- Laboratoire de Spiez,
- Météosuisse,
- Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN),
- Direction du développement et de la coopération (DDQ),
- Etat-major de conduite de l'armée (EM cond A),
- Office fédéral de la santé publique (OFSP),
- Plusieurs autres offices de la Confédération,
- Divers laboratoires spécialisés,
- Cantons,
- Etats voisins (D, F, A, I, FL),
- Union européenne (UE),
- Agence pour l'énergie nucléaire (AEN),
- Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA),
- Agence spatiale européenne (ESA),
- Partenariat pour la paix (PpP).



P. B.

Engagement d'une unité de Génie au profit des autorités, selon le principe de la subsidiarité. Ces engagements représentent une des trois missions de l'armée.